

Envoyé en préfecture le 16/09/2025

Reçu en préfecture le 16/09/2025

Publié le



ID : 039-253901094-20250916-2403-DE

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-C

Réunion du Bureau syndical du 16 septembre 2025

Date de la convocation : 10/09/2025

Objet : Autorisation de lancement et de signature d'un marché public pour l'acquisition, la délivrance et la maintenance de certificats de signature électronique

Délibération N° 2403

Le Bureau s'est réuni à LONS-LE-SAUNIER, sous la présidence de **M. Bernard BRUNEL**, Président, assisté de **M. Jean-Daniel MAIRE**, **Mme Isabelle HEURTIER** et **M. Gérard GINET** respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} Vice-Président.

Membres du Bureau présents : 11

MM. Philippe **BLANCHET**, Guy **BONNET**, Jean-François **CETRE**, Philippe **GIMBERT**, Rémi **HUGON**, Jacques **LAGNIEN**, René **MOLIN**, Danièle **PONSOT**, Jacky **REVERCHON**, Jean **RICHARD**, Ginette **ROUSSILLON**.

Membres du Bureau représentés par pouvoir : 5

MM. Jean-François **DEMARCHI**, Michel **GANNEVAL**, Hervé **GUY**, Christelle **MORBOIS**, Laurent **PETIT**.

Membres du Bureau absents : 7

MM. Marie-Paule **CLOSA**, Benoit **COLIN**, Colette **GIRARD**, Catherine **MILLERET**, Virginie **PATE**, Claude **PIMPIE**, Florent **SERRETTE**.

Objet : Autorisation de lancement et de signature d'un marché public pour l'acquisition, la délivrance et la maintenance de certificats de signature électronique

Le 4^{ème} Vice-président,

Vu le code de la commande publique,

Vu le règlement européen n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit eIDAS, et ses textes d'application,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu le décret n° 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique,

Vu l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,

Vu la délibération n° 2378 du Bureau Syndical du 5 juin 2025 autorisant la constitution d'un groupement de commande entre les collectivités Territoire d'Énergie 90, l'Agence départementale INGÉNIERIE 70, l'Agence départementale d'appui aux territoires (ADAT 25) et le SIEDEC,

Vu la convention constitutive du groupement de commande entre les collectivités Territoire d'Énergie 90, l'Agence départementale INGÉNIERIE 70, l'Agence départementale d'appui aux territoires (ADAT 25) et le SIEDEC signée,

EXPLIQUE QUE la dématérialisation des procédures administratives et la sécurisation des échanges électroniques sont devenues des enjeux majeurs pour les collectivités territoriales,

QUE l'acquisition de certificats de signature électronique est nécessaire pour garantir l'authenticité, l'intégrité et la confidentialité des documents électroniques émis par les communes. Ces certificats permettront de sécuriser les actes administratifs, les marchés publics et les échanges avec les autres administrations et les usagers,

QUE le recours à la signature électronique s'inscrit dans une démarche de modernisation de l'administration et de simplification des procédures,

QUE la mutualisation des achats entre différentes collectivités permet de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser les coûts pour chacune des collectivités de l'ancienne région Franche-Comté,

QUE le SIEDEC est coordonnateur du groupement de commandes pour Territoire d'Énergie 90, l'Agence départementale INGÉNIERIE 70, l'Agence départementale d'appui aux territoires du Doubs (ADAT 25) et le SIEDEC du Jura,

QUE l'appel d'offres à bons de commande est un outil adapté pour répondre aux besoins des collectivités en matière de certificats de signature électronique,

QU'il convient de lancer un appel d'offre concernant l'acquisition, la délivrance et la maintenance de certificats de signature électronique sous forme de marché à bons de commande, pour une durée de 48 mois et un montant maximum de 1 200 000.00 euros HT.

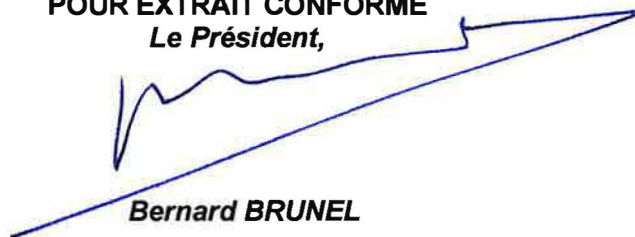
PROPOSE d'autoriser le lancement et la signature du marché ci-dessus décrit et de déléguer au Président les pouvoirs relatifs à ce marché public.

Après exposé du 4^{ème} Vice-président, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres concernant l'acquisition, la délivrance et la maintenance de certificats de signature électronique,**
- **D'approuver que le marché soit conclu sous forme de marché à bons de commande, pour une durée de 48 mois et pour un montant maximum de 1 200 000.00 euros HT,**
- **De préciser que les dépenses seront imputées sur les budgets 2026 et suivants,**
- **De déléguer au Président tous les pouvoirs dévolus par le code de la commande publique au pouvoir adjudicateur, tant pour la passation que pour l'exécution des marchés, y compris la passation des modifications quels que soient leurs montants.**

Fait et délibéré le 16 septembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Bernard BRUNEL

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-C

Réunion du Bureau syndical du 16 septembre 2025

Date de la convocation : 10/09/2025

Objet : Autorisation de lancement et de signature des marchés publics relatifs à l'acquisition de matériels, maintenance, logiciels informatiques et conseils pour les services du SIDEK et des collectivités membres

Délibération N° 2404

Le Bureau s'est réuni à LONS-LE-SAUNIER, sous la présidence de **M. Bernard BRUNEL**, Président, assisté de **M. Jean-Daniel MAIRE**, **Mme Isabelle HEURTIER** et **M. Gérard GINET** respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} Vice-Président.

Membres du Bureau présents : 11

MM. Philippe **BLANCHET**, Guy **BONNET**, Jean-François **CETRE**, Philippe **GIMBERT**, Rémi **HUGON**, Jacques **LAGNIEN**, René **MOLIN**, Danièle **PONSOT**, Jacky **REVERCHON**, Jean **RICHARD**, Ginette **ROUSSILLON**.

Membres du Bureau représentés par pouvoir : 5

MM. Jean-François **DEMARCHI**, Michel **GANNEVAL**, Hervé **GUY**, Christelle **MORBOIS**, Laurent **PETIT**.

Membres du Bureau absents : 7

MM. Marie-Paule **CLOSA**, Benoit **COLIN**, Colette **GIRARD**, Catherine **MILLERET**, Virginie **PATE**, Claude **PIMPIE**, Florent **SERRETTE**.

Objet : Autorisation de lancement et de signature des marchés publics relatifs à l'acquisition de matériels, maintenance, logiciels informatiques et conseils pour les services du SIEDEC et des collectivités membres

Le 4^{ème} Vice-président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, en particulier ses articles L. 2125-1 et R. 2121-8,

Vu les statuts du SIEDEC du Jura, approuvés par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEDEC du Jura n° 2347 du 25 janvier 2025 autorisant la création d'une centrale d'achat pour les besoins informatiques,

EXPLIQUE QUE le SIEDEC du Jura a besoin d'acquérir et de maintenir les matériels, les logiciels informatiques et conseils pour ses services et les collectivités membres, de façon récurrente. À ce jour, la consultation existante est une procédure formalisée selon un accord cadre multi attributaires comportant différents lots pour une durée de 4 ans arrivée à échéance. Cette procédure a atteint ses limites. En effet, bien que répondant aux besoins permettant d'obtenir les meilleures conditions financières, disponibilités et délais, un manque de concurrence est constaté, certains titulaires s'étant regroupés.

Or, le code de la commande publique offre la possibilité de mettre en place une technique d'achat de Système d'Acquisition Dynamique (SAD) dans le cadre d'un appel d'offre permettant de réaliser plus agilement les commandes au fur et à mesure des besoins, en précisant les caractéristiques techniques, sociales, environnementales, financières et les délais par des marchés successifs.

QUE les entreprises peuvent s'inscrire pour ces consultations au fur et à mesure des besoins, pendant 5 ans.

QUE les marchés en découlant seront de type marchés à bons de commande, avec un maximum pour chaque marché. Les offres économiquement les plus avantageuses seront retenues selon les critères d'attribution choisis pour ces opérations.

PROPOSE

- de lancer un appel d'offre pour un montant total maximum de 1 500 000 € HT et de recourir à la technique d'achat du Système d'Acquisition Dynamique (SAD) permettant de réaliser plus agilement les commandes, en adaptant les caractéristiques techniques, sociales, environnementales et les délais par des marchés restreints successifs. Les entreprises peuvent s'inscrire pour ces consultations au fur et à mesure des besoins, pendant 5 ans. La répartition se fera selon les lots suivants :

LOT 1 – Serveurs et logiciels système

LOT 2 – Matériels bureautiques

LOT 3 – Licences logiciels

LOT 4 – Maintenance matériels et petits matériels

- d'autoriser la signature du marché et de déléguer au Président les pouvoirs relatifs à ce marché public.

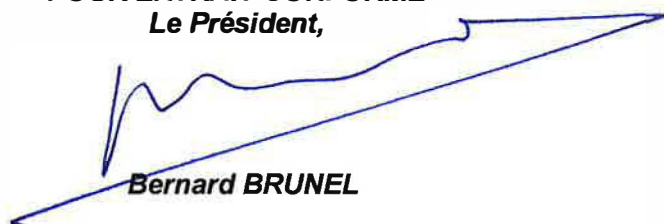
Après exposé du 4^{ème} Vice-président, le Bureau, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le Président à lancer la procédure de Système d'Acquisition Dynamique pour l'opération décrite ci-dessus pour une période de 5 ans en application de l'article L. 2125-1 du code de la commande publique,**
- **D'approuver le montant prévisionnel de 1 500 000 euros HT sur la durée de l'opération fixée à 60 mois,**
- **De préciser que les dépenses seront imputées sur les budgets 2025 et suivants,**
- **De déléguer au Président tous les pouvoirs dévolus par le code de la commande publique au pouvoir adjudicateur, tant pour la passation que pour l'exécution des marchés, y compris la passation éventuelle de modifications pouvant intervenir en cours d'exécution et quels que soient leurs montants.**

Fait et délibéré le 16 septembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Bernard BRUNEL

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-C

Réunion du Bureau Syndical du 16 septembre 2025

Date de la convocation : 10/09/2025

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition de locaux et de biens au bénéfice de l'association Boucl'EnR Comtoise

Délibération N° 2405

Le Bureau s'est réuni à LONS-LE-SAUNIER, sous la présidence de **M. Bernard BRUNEL**, Président, assisté de **M. Jean-Daniel MAIRE**, **Mme Isabelle HEURTIER** et **M. Gérard GINET** respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} Vice-Président.

Membres du Bureau présents : 11

MM. Philippe **BLANCHET**, Guy **BONNET**, Jean-François **CETRE**, Philippe **GIMBERT**, Rémi **HUGON**, Jacques **LAGNIEN**, René **MOLIN**, Danièle **PONSOT**, Jacky **REVERCHON**, Jean **RICHARD**, Ginette **ROUSSILLON**.

Membres du Bureau représentés par pouvoir : 5

MM. Jean-François **DEMARCHI**, Michel **GANNEVAL**, Hervé **GUY**, Christelle **MORBOIS**, Laurent **PETIT**.

Membres du Bureau absents : 7

MM. Marie-Paule **CLOSA**, Benoit **COLIN**, Colette **GIRARD**, Catherine **MILLERET**, Virginie **PATE**, Claude **PIMPIE**, Florent **SERRETTE**.

Objet : Approbation de la convention de mise à disposition de locaux et de biens au bénéfice de l'association Boucl'EnR Comtoise

Le Président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu les statuts du SIEC du Jura adoptés par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2021,

Vu la délibération n° 2390 du Comité Syndical du SIEC du Jura du 14 juin 2025,

Vu la résolution du Conseil d'Administration de la SEM EnR Citoyenne du 1^{er} juillet 2025,

EXPLIQUE QUE par délibérations du 14 juin 2025 et du 1^{er} juillet 2025, le SIEC du Jura et la SEM EnR Citoyenne ont souhaité créer l'association Boucl'EnR comtoise. Cette association a pour objet d'être personne morale organisatrice pour faciliter les opérations d'autoconsommation collective sur le territoire de ses membres. Elle est en cours de constitution.

QUE cette association devra disposer de locaux et de matériels afin d'y établir son siège social et ses activités pour permettre aux collectivités de développer leurs opérations d'autoconsommation collective dans des conditions efficaces. Ainsi, ses membres ont sollicité le SIEC du Jura, sous réserves d'une décision favorable de l'assemblée générale constitutive, qui dispose des locaux nécessaires.

QU'il convient d'autoriser et de définir cette mise à disposition de locaux et de biens par convention.

QUE le projet ci-annexé propose notamment les modalités de mise à disposition suivantes :

- La mise à disposition ponctuelle de deux salles de réunion et d'un bureau,
- La mise à disposition des imprimantes et des copieurs du SIEC,
- La mise à disposition de matériel informatique, dont les serveurs,
- La mise à disposition des véhicules de services,
- La mise à disposition est conclue à titre onéreux (300 euros par an TTC),
- La convention sera conclue pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

PROPOSE d'approuver le projet de convention de mise à disposition annexé et d'autoriser le Président à signer la convention, ainsi que tout avenant et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.



Après exposé du Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le principe d'une mise à disposition de locaux et de biens au profit de l'association Boucl'Enr Comtoise,**
- **D'approuver les termes de la convention ci-annexée fixant les modalités de cette mise à disposition,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout avenant et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré le 16 septembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bernard BRUNEL

SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIES, D'ÉQUIPEMENTS ET DE e-C

Réunion du Bureau Syndical du 16 septembre 2025

Date de la convocation : 10/09/2025

Objet : Contribution du SIEC à l'enquête publique environnementale sur le projet de centrale photovoltaïque au sol de Fraisans (Jura) – Solaire des Forges

Délibération N° 2406

Le Bureau s'est réuni à LONS-LE-SAUNIER, sous la présidence de **M. Bernard BRUNEL**, Président, assisté de **M. Jean-Daniel MAIRE**, **Mme Isabelle HEURTIER** et **M. Gérard GINET** respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 4^{ème} Vice-Président.

Membres du Bureau présents : 11

MM. Philippe **BLANCHET**, Guy **BONNET**, Jean-François **CETRE**, Philippe **GIMBERT**, Rémi **HUGON**, Jacques **LAGNIEN**, René **MOLIN**, Danièle **PONSOT**, Jacky **REVERCHON**, Jean **RICHARD**, Ginette **ROUSSILLON**.

Membres du Bureau représentés par pouvoir : 5

MM. Jean-François **DEMARCHI**, Michel **GANNEVAL**, Hervé **GUY**, Christelle **MORBOIS**, Laurent **PETIT**.

Membres du Bureau absents : 7

MM. Marie-Paule **CLOSA**, Benoit **COLIN**, Colette **GIRARD**, Catherine **MILLERET**, Virginie **PATE**, Claude **PIMPIE**, Florent **SERRETTE**.

Objet : Contribution du SIEC à l'enquête publique environnementale sur le projet de centrale photovoltaïque au sol de Fraisans (Jura) – Solaire des Forges

Le 1^{er} Vice-président

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 123-1, R. 123-1 et suivants,

Vu les statuts du SIEC du Jura, approuvés par arrêté préfectoral en date du 15 novembre 2021,

EXPLIQUE QUE la SEM EnR Citoyenne, la SEM SIPEr et la SOFAM se sont associées pour développer un projet de centrale photovoltaïque au sol sur un terrain de 18 ha situé à FRAISANS (39) aujourd'hui à l'état de crassier appartenant à des propriétaires privés, la SCI DE FRAISANS, dont les co-gérants sont identiques à ceux de la SOFAM.

QUE le projet de parc photovoltaïque au sol déposé par la SAS Solaire des Forges consiste au développement d'un parc photovoltaïque d'une puissance prévisionnelle de 6 600 kWc. La production est estimée à 8 000 MWh/an. Le prix du MWh résultera de l'appel d'offres organisé par la Commission de Régulation de l'Énergie.

QU'une enquête publique environnementale est ouverte pendant 33 jours consécutifs, du vendredi 3 octobre 2025 à 14h00 au mardi 4 novembre 2025 à 17h30 inclus.

QUE le dossier est notamment consultable :

- en version papier dans la commune de Fraisans (siège de l'enquête) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- sur le site internet de la préfecture : <https://www.jura.gouv.fr> (rubrique : Accueil > Publications > Annonces & avis > Enquêtes publiques > Divers > Parc Photovoltaïque – FRAISANS).

QUE dans le cadre des dispositions de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte n° 2015-992 du 17 août 2015, et conformément aux objectifs du schéma régional de production d'électricité par énergies renouvelables, le SIEC souhaite apporter son soutien aux communes désireuses de s'engager pour le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires.

PROPOSE de contribuer à l'enquête publique environnementale relative au projet de centrale photovoltaïque au sol de Fraisans en émettant un avis favorable.

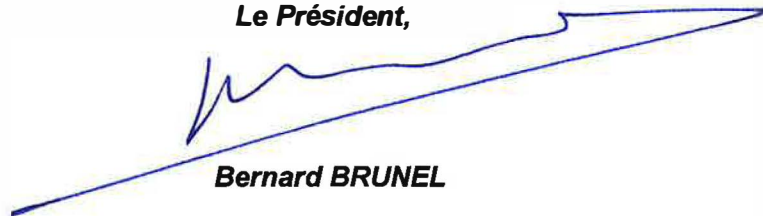
Après exposé du Président, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- **De contribuer favorablement à l'enquête publique environnementale relative au projet de centrale photovoltaïque au sol de Fraisans dès qu'elle sera officiellement ouverte,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à déposer une contribution favorable auprès du commissaire enquêteur par tout moyen.**

Fait et délibéré le 16 septembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Bernard BRUNEL